

SEANCE DU 24 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Bournazel s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur BASTIDE Michel, Maire.

Présents : MM. ACQUIER Nicole, BASTIDE Michel, COMTE Alain, COMTE Laetitia, DURAND Claude, GREFFEUILLE Jacques, MARTY Jean-Philippe, MATHAT Olivier, PRADELS Dominique.

Absents excusés : MM. LAUS Marie-France, PUECH Claire.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 8 avril 2022 qui a été envoyé à chaque membre.

Le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal à l'unanimité des présents à la réunion.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal a nommé, Mme COMTE Laëtitia secrétaire.

1 - ACQUISITION TERRAIN – REGULARISATION CHEMIN RURAL DE LA BESSIERE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquisition par la Commune de Bournazel d'une parcelle afin de pouvoir régulariser l'assiette d'un chemin rural.

La parcelle concernée par cette acquisition est la parcelle sise section D n° 657 d'une surface de 4 ca appartenant à M. BESSES-TARAYRE Christian afin de régulariser l'assiette du chemin rural de la Bessière.

Cet achat sera acquis moyennant l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve cette acquisition dans les conditions prévues ci-dessus à M. BESSES-TARAYRE Christian,
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes de cession et toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.